

ONE SENTENCE PER TITLE/SUBTITLE

Penser l'État - Philippe Braud
Première Partie

Théorie

- *La conceptualisation de l'État est faite possible avec la doctrine juridique, sociologie wébérienne, et de l'anthropologie culturaliste.*

Les dilemmes de la doctrine juridique

- *C'est difficile à différencier l'État et son environnement puisqu'il y a des différents termes dans l'ordre interne et international*
- A. **La différenciation de l'État et de la société civile**
 - a. **L'État comme société juridiquement organisée**
 - *l'État est défini comme société juridiquement organisée et parle à propos les liens entre la société globale et le pouvoir individuel.*
 - *3 critères*
 - i. **Un territoire**
 - *Territoire de l'État est la domaine ou l'influence juridique atteint la puissance publique qui le gouverne mais il y a deux types de problèmes :*
 1. *L'existence d'État et territoire sans l'un ou l'autre (Est-ce que c'est possible)*
 2. *Est-ce que le territoire de l'État est juridiquement homogène*
[Le territoire est la domaine ou l'État l'influence et il y a deux types de problèmes; est ce que l'État ou territoire peut exister sans l'un ou l'autre, et est-ce que l'État est juridiquement homogène.]
 - ii. **Une population**
 - *La population de l'État est le groupement des individus qui se soumettent au droit de l'État mais cette définition ne recouvre pas les ressortissants et les résidents*
 - *Les ressortissants ont la nationalité mais vivent hors du territoire de l'État*
 - *Les résidents sont les étrangers qui vivent sur le territoire de l'État*
 - *Deux conceptions de la nationalité et citoyenneté sont ethnoculturel et universaliste*
 - *Enjeu principale est donner la nationalité et les droits civils*
[Une population est une groupe d'individus qui vivent sous les règles de l'État et il y a le problème de nationalité des ressortissants et résidents étrangères.]
 - iii. **Un pouvoir de coercition institutionnalisé**
 - *La territoire et sa population est en unité grâce à un pouvoir central et les gouvernants qui aide à le mettre en place*
 - *Règle de droit fait qu'il doit être obéi sous peine de sanction, qui est la coercition*
 - *Processus d'institutionnalisation manifeste quand le pouvoir de coercition est juridiquement codifié et quand les gouvernants et les agents agissent comme représentants du l'entité abstraite.*

[Le pouvoir central fait que les règles de droit sont suivies et fait certaine que la territoire et le peuple est en unité; c'est aussi quand le processus d'institutionnalisation manifeste.]

b. L'État comme pouvoir politique différencié

- La personnalité morale aide à différencier l'État de la société civile et aussi différencie l'entité abstraite et les individus qui le représente.

i. La mise en œuvre de statuts

- La constitution n'est pas complètement impersonnel et la Personnalité juridique trace une ligne entre les citoyens, les agents et, individus qui représente l'État.

ii. La distinction : activités étatiques/activités personnelles

- L'État prend la responsabilité pour ses représentants et agents en cas de problèmes mais si ces individus causent des problèmes dans la sphère privée, ils sont responsables.

iii. L'affirmation en justice de droits opposables à la puissance publique

- La possibilité d'opposition et la crainte des gouvernants de cette opposition est important pour les rapports entre le citoyen et le pouvoir politique.

B. Le dualisme de l'État et du droit

- L'État est l'institution produit les droits, édicte les lois et, les applique mais il doit aussi se soumettre au droit, qui est contradictoire.

a. La question de la souveraineté

- Hobbes et Bodin pensaient que le souverain tenait tout le pouvoir et qu'il n'y pas de système gouvernemental qui ressource ce problème et selon Rousseau le souverain est la source unique de pouvoir.

i. Les enjeux de la souveraineté

- La souveraineté offre une réponse à trois problèmes différents; la légitimation du pouvoir politique dans une société laïcisée, la hiérarchisation du pouvoir et l'organisation, et, une certaine protection sur le plan international

ii. Mythes et réalités

- La souveraineté est très vaste comme concept alors il change beaucoup dépendant sur le temps et situation mais il pose vraiment sur la frontière de juridique et symbolique; une présence distinctive.

b. La question de l'État de droit

- La démocratie valide la souveraineté populaire mais cette validation peut mettre la démocratie en danger alors la doctrine de l'État propage l'idée de soumission aux normes juridiques de la pouvoir politique.

i. Un droit respecté par l'État

- Une des premières formulations de la doctrine de l'État de droit était créé au 19ième siècle et a inspiré la doctrine wébérienne de l'État légal-rationnel.

ii. Un droit supérieur à l'État ?

- Les études de Leon Duiguit résulte à la conscience sociale.

- La doctrine de l'État de droit a de succès grâce aux expériences totalitaires parmi autres crimes qui montre la nécessité d'encadrer l'État

iii. **Dualité ou unité de l'État et du droit ?**

- Hans Kelsen pensait que l'État était vraiment l'efficacité de l'ordre juridique et cette conception rejette la dualité de l'État et le droit.

La clarification webérienne

- Selon Max Weber, l'État monopolise la violence d'une façon légitime.

A. **L'État et le problème de la contrainte**

- Max Weber trouve les rapports de domination dans la société importante.

a. **L'idéal-type étatique**

- La violence légitime est l'élément commun dans les façons que les États poursuivent les objectifs selon Weber.

i. **La monopolisation de la violence par l'État**

- La contrainte ou violence physique peut seulement être utilisée par l'État et ses agents pour que les citoyens obéissent les normes juridiques.

ii. **Une " violence légitime " ?**

- La violence légitime est la violence utilisée en suivant les lois et droits mais la légalité et légitimité ne sont pas les mêmes choses, causant des problèmes.

b. **Arrière-plans et enjeux théoriques**

- Selon Max Weber la société se constitue des luttes pour affirmer la dominance soit dans une façon pacifique ou violente.

i. **Une justification de la force ?**

- L'analyse webérienne trouve que la contrainte est inséparable avec l'utilisation de pouvoir mais la justification de la force doit aussi être observée.

ii. **Une problématique de la domination politique**

- La théorie webérienne aide à faire une distinction entre l'ordre économique et l'ordre hiérocratique; la théorie webérienne de l'État aide à démystifier le politique.

B. **L'État et le problème de l'institutionnalisation**

- Les types d'États basés sur les modes de domination selon Max Weber sont traditionnel, légal-rationnel et, charismatique; Weber croit que le type d'État rendu complet est l'État légal-rationnel.

a. **L'État patrimonial**

- Le patrimonialisme vient du principe patriarcal et le pouvoir politique permet la monopolisation de la violence légitime comme un chef de famille; il n'y a pas de séparation précise entre le patrimoine privé du monarque et patrimoine public de l'État.

i. **Néo-patrimonialisme ?**

- Avec la personnalisation de pouvoir il y a une distribution presque arbitraire de distribution des ressources publiques

b. **L'État bureaucratique moderne**

- Max Weber est très connu pour son travail sur le phénomène bureaucratique.

i. **La bureaucratie comme rationalisation**

- Weber observe la rationalisation et sa croissance et prend note qu'il se passe

après le capitalisme et l'observe dans les transformations politiques et administratives qui pavent la route pour l'État moderne.

ii. **Bureaucratie et légalisme**

- L'administration bureaucratique de type légalisme est stricte avec l'application des textes juridiques; Le légalisme d'administration est neutre politiquement qui aide à caractériser l'État moderne.

iii. **Travail administratif et travail politique susciter**

- Weber croit que le fonctionnaire devrait concentrer sur l'application des normes juridiques pendant que l'homme politique concentre sur gérer les conflits; il y a une distinction entre les deux.

Enrichissements anthropologiques

- *L'État doit provoquer le consentement pour exercer sa domination alors la soumission à la domination est important pour le gouvernement; le sentiment nationalisme est important pour l'acceptation de soumission au pouvoir.*

A. **Les assises symboliques de l'État**

- Les symboles aident à renforcer la légitimité de l'État et a l'habilité d'évoquer les émotions diverses

a. **Les liturgies politiques**

- Clifford Geertz a comme l'objectif de sortir d'idéologie wébérienne par faire les observations sur les actions étatiques pas directement lié au pouvoir ou le droit contraignant.

i. **L'État comme maître de cérémonies**

- Il y a des liturgies politiques contre l'État mais la majorité le supporte. Il y a les rituels d'investiture, les rituels pour les activités officielle et, les manifestations officielles.

ii. **L'importance politique des règles protocolaires**

- Les liturgies suivent les protocoles pour ordonner et organiser pour que l'État peut montrer une image de pouvoir et minimiser les conflits visibles.

b. **La production idéologique**

- Dans les régimes avec une partie l'État était en charge de la diffusion des informations mais cela n'est pas le cas dans les démocraties pluralistes.

i. **L'État représentant de l'intérêt général**

- L'État comme représentant de l'intérêt général est appris vigoureusement dans la socialisation et cette vision d'État était opposée par le marxisme.

ii. **L'État, défenseur des valeurs républicaines**

- L'État républicaine aussi écarte les croyances religieuses dans les domaines privé et fonctionne comme assimilatrice et essaie de créer une fidélité à l'État.

iii. **Métonymies autour de l'État**

- La métonymie a une fonction majeure idéologique puisqu'il peut faire penser à l'État dans une façon implicite ou même finir les discours.

B. **L'État et la nation**

- L'État peut être défini comme une nation organisée dans une façon juridique montrant que les deux concepts peuvent avoir un lien fort entre les deux.

a. **Deux définitions idéal-typique de la nation**

- Il y a la conception germanique et une conception française de la nation qui s'oppose.

i. **Les conceptions dites ethnoculturelles**

- Les critères d'une nation du conception germaniques sont le symbolisme du sol, la race et, les particularités de culture et langue communs à un groupe.

ii. **Les conceptions dites électives**

- Dans la conception française Renan était à l'avis que la nation n'est pas éternelle et que c'est vraiment la produit du vouloir de vivre ensemble en commun.

b. **L'État, bouclier ou creuset de la nation ?**

- L'État pourrait être un bouclier protectif de la nation mais il pourrait aussi être l'instrument pour l'affleurement de la nation en utilisant la conscience de l'identité.

i. **L'État et la " haute culture "**

- Le rôle de l'État pour créer cette haute culture est la monopolisation de l'éducation légitime pour créer une unité par la standardisation entre les individus.

ii. **Nation et citoyenneté**

- La citoyenneté vient avec les droits et les devoirs et c'est aussi une façon de refuser une identité commune.

iii. **Des nations sans État**

- Une fois que l'État soit là, une vraie nation pourrait être créée.